HGGSP · TERMINALE / COURS

Histoire et mémoires

Astrolab Cours · astrolabcours.fr

01 Le problème

Chaque 16 juillet, la France commémore la rafle du Vel d'Hiv. Chaque 24 avril, les Arméniens du monde entier se souviennent du génocide de 1915. Ces dates sont des moments de mémoire. Mais qui décide de ce dont une nation se souvient ? Les historiens, les victimes, l'État, les juges ? Et que faire quand les mémoires s'opposent ?

01 Ce que tu vas comprendre

Ce chapitre distingue histoire et mémoire, montre comment les mémoires des grands crimes du XXe siècle ont été reconnues, et le rôle de la justice dans la construction de la mémoire.

01 L'idée : le tribunal et le souvenir

La **mémoire** ressemble à un **souvenir de famille** : vivant, chargé d'émotion, transmis, mais sélectif, et parfois déformé. L'**histoire** ressemble à une **enquête** : elle examine les preuves, confronte les témoignages, établit les faits. Les deux sont nécessaires : sans mémoire, l'histoire serait froide ; sans histoire, la mémoire pourrait devenir un mythe.

01 Les mots du sujet

- **Mémoire** : souvenirs qu'un groupe garde du passé, et usage qu'il en fait.
- **Histoire** : connaissance critique du passé, fondée sur des sources.
- **Devoir de mémoire** : obligation morale de se souvenir des crimes et des victimes.
- **Génocide** : destruction intentionnelle de tout ou partie d'un groupe national, ethnique, racial ou religieux. Le terme est créé en 1944 par le juriste **Raphael Lemkin**.
- **Crime contre l'humanité** : crime commis contre des civils dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique. Il est **imprescriptible**.

1. Histoire et mémoire

L'historien **Pierre Nora** a dirigé *Les Lieux de mémoire* (1984-1992), une étude des lieux, des monuments, des symboles et des dates où se cristallise la mémoire nationale française (le Panthéon, le 14 Juillet, la Marseillaise). Il souligne que l'histoire et la mémoire s'opposent en partie : la mémoire est plurielle, affective, toujours actuelle ; l'histoire vise l'objectivité et appartient à tous. L'historien doit garder une distance critique, y compris envers les mémoires les plus légitimes.

© Astrolab Cours · astrolabcours.fr/hggsp/terminale/histoire-et-memoires/ · Tous droits réservés : usage personnel uniquement, republication et usage commercial interdits

2. Le génocide arménien

En 1915, en pleine Première Guerre mondiale, le gouvernement des **Jeunes-Turcs** de l'Empire ottoman organise la déportation et l'extermination des Arméniens. Plus d'un million de personnes sont tuées. La Turquie refuse toujours de reconnaître le génocide. La France l'a reconnu par une loi en 2001. Ce refus montre comment la mémoire devient un enjeu diplomatique.

3. La Shoah et la justice

- **Le procès de Nuremberg** (1945-1946) : un tribunal international juge les principaux dirigeants nazis. Il crée la notion de **crime contre l'humanité**.
- **Le procès Eichmann** (1961) : à Jérusalem, l'organisateur de la déportation des Juifs est jugé. Pour la première fois, des centaines de survivants témoignent publiquement. La mémoire de la Shoah prend une place centrale.
- **En France** : les procès de **Klaus Barbie** (1987), chef de la Gestapo de Lyon, de **Paul Touvier** (1994) et de **Maurice Papon** (1997-1998), haut fonctionnaire de Vichy, montrent la participation française à la déportation.

Longtemps, la mémoire officielle française a présenté Vichy comme une parenthèse. Le **16 juillet 1995**, le président **Jacques Chirac** reconnaît, lors de la commémoration de la rafle du Vel d'Hiv, que l'État français a secondé la folie criminelle de l'occupant. C'est un tournant : la responsabilité de l'État est reconnue.

4. Les mémoires de la guerre d'Algérie

La guerre d'Algérie (1954-1962) a laissé des mémoires multiples et opposées : celles des **appelés** français, des **pieds-noirs** rapatriés, des **harkis** (Algériens ayant combattu aux côtés de la France), des **Algériens** et des militants de l'indépendance, des immigrés algériens en France. Longtemps, l'État français a parlé d'« événements » ; le terme de « guerre d'Algérie » n'est officiellement reconnu qu'en 1999. Les historiens ont travaillé sur la torture, les massacres, les disparus. Le rapport remis par l'historien **Benjamin Stora** au président de la République en 2021 propose des gestes pour apaiser ces mémoires.

5. La justice internationale

Après les guerres de l'ex-Yougoslavie et le génocide des Tutsi au Rwanda (1994), l'ONU crée des tribunaux pénaux internationaux. En 2002, la **Cour pénale internationale** (CPI) commence à fonctionner à La Haye : elle juge les individus accusés de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. Mais plusieurs grandes puissances, dont les États-Unis, la Russie et la Chine, n'y ont pas adhéré.

Exemple guidé

Sujet : « Le juge peut-il écrire l'histoire ? »

1. **Définir** : le juge établit la responsabilité d'individus et les sanctionne ; l'historien établit et explique des faits.
2. **Problématique** : les grands procès ont établi des faits et donné la parole aux victimes. Mais un tribunal juge des personnes, pas une époque entière.
3. **Première partie** : la justice contribue à l'histoire. Nuremberg rassemble des preuves considérables ; Eichmann fait entendre les témoins.
4. **Deuxième partie** : la justice n'est pas l'histoire. Elle se limite aux faits reprochés, cherche un coupable, doit trancher ; l'historien peut nuancer, réviser, contextualiser.

© Astrolab Cours · astrolabcours.fr/hggsp/terminale/histoire-et-memoires/ · Tous droits réservés : usage personnel uniquement, republication et usage commercial interdits

5. **Conclusion** : le juge et l'historien se complètent. Les historiens ont parfois servi d'experts aux procès, mais ils mettent en garde contre une histoire écrite par la loi ou par les tribunaux.

Les pièges

- Confondre histoire et mémoire.
- Croire que la mémoire officielle est fixée une fois pour toutes : elle évolue (1995).
- Oublier la pluralité des mémoires de la guerre d'Algérie.
- Confondre génocide, crime contre l'humanité et crime de guerre.

© Astrolab Cours · astrolabcours.fr/hggsp/terminale/histoire-et-memoires/ · Tous droits réservés : usage personnel uniquement, republication et usage commercial interdits